Le raccord au réseau d'assainissement autorisé

Crozon – Il est à nouveau possible de se raccorder au réseau collectif d'assainissement à Crozon. La préfecture du Finistère vient de lever la mise en demeure de la commune effective depuis 2016.

Que dit l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2020 ?

Il abroge l'arrêté du 5 août 2016, qui mettait en demeure la commune de Crozon d'engager les études et travaux nécessaires à la régularisation de son système d'assainissement. Le réseau étant alors vieillissant et incapable de supporter une augmentation de la capacité des eaux à traiter, la préfecture avait interdit tout nouveau branchement.

Qu'est-ce qui a pesé dans la décision de la préfecture ?

Depuis quatre ans, les études et travaux demandés ont été réalisés: la modernisation de la station de traitement des eaux de Lostmarch (en 2019), la transformation du bassin à marée en bassin tampon et la mise en place de deux modules membranaires supplémentaires (qui permettent d'augmenter la capacité de traitement). Il y a aussi eu le vote, en février 2020, du plan 2018-2027 des travaux à réaliser.

Dans quel état est le réseau ?

Des campagnes de remplacement de canalisations sont programmées chaque année. Les travaux à Lostmarch permettent d'offrir « une eau de qualité », assure le maire de Crozon, Patrick Berthelot. Mais les 80 km de tuyaux qui desservent la commune deviennent chaque jour un peuplus vieux... et poreux. Ce qui fait craindre, en cas de fortes pluies, des infiltrations d'eaux pluviales.

Qu'est-ce que cette décision va changer pour les Crozonnais ?

Un certain nombre de permis, qui avaient été suspendus ou retoqués, vont pouvoir être représentés auprès du service urbanisme de la commune. Les habitants qui étaient jusqu'ici en assainissement individuel peuvent désormais déposer un dossier de demande de raccordement.

Un regain de la construction à



Il est à nouveau possible de se raccorder au réseau collectif d'assainissement à Crozon.

PHOTO: QUESTFRANC

Crozon est-il à envisager ?

« Ça n'augmente pas le nombre de terrains constructibles », pose le maire. « Il ne s'agit pas d'une extension de l'agglomération et de l'urbanisation. Ça va surtout concerner des terrains qui sont au centre-ville, l'existant et dans les endroits prévus pour être urbanisés », rassure Didier Cadiou, agent de la commune, qui connaît bien le dossier.

Quels sont les grands chantiers du plan 2018 – 2027 voté en conseil municipal en février ?

D'importants travaux vont être réalisés sur les ouvrages et les canalisations du réseau dans les six prochaines années. « Ce plan, de six millions d'euros, a été budgété par l'équipe précédente et nous suivons l'engagement qui a été pris, poursuit Patrick Berthelot. Le coût sera, en partie, pris en charge par la commune avec le soutien de l'Agence de l'eau et d'autres organismes. »

Une hausse de la redevance « eau » à l'horizon ?

« Ça sera enfonction de nos besoins mais pour l'instant il n'est pas question de ça. La commune va et doit chercher les financements possibles », explique le maire.

Alors que le transfert de la

- compétence assainissement à la communauté de communes doit être effectif d'ici 2026, de tels frais sont-ils une si bonne nouvelle pour la ville de Crozon?
- « Pendant plusieurs années, on n'a pas pu donner de suite favorable aux demandes des habitants. C'est une grande libération, se réjouit Patrick Berthelot. Là, du jour au len-

demain, des chantiers vont pouvoir se réaliser, développer un peu d'économie. C'est énorme. »

Comment se prépare la mutualisation à l'échelle de l'intercommunalité ?

" Il y a des communes plus avancées que d'autres dans la modernisation de leur réseau. C'est donc aussi une bonne nouvelle pour la communauté de communes : ce qui sera fait à Crozon sera toujours ça de moins à s'occuper une fois la compétence transférée, dans six ans au plus tard... mais peut-être avant. Il faut souhaiter qu'à ce moment-là toutes les communes soient à jour. Le maire de Camaret, Joseph Le Merour, est le vice-président en charge de la question. Nous travaillons à ses côtés. »

Carole TYMEN.